Cote du document:

Point de l'ordre du jour:

Date:

Distribution:

Cote du document:

EB 2008/94/R.35

16 b) ii)

Publique

Publique

Anglais



Rapport du Comité d'audit sur sa cent unième réunion

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quatorzième session Rome, 10-11 septembre 2008

Pour: Approbation

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

Charalambos Constantinides

Directeur de la Division des services financiers

téléphone: +39 06 5459 2054 courriel: <u>c.constantinides@ifad.org</u>

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374 courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Rapport du Comité d'audit sur sa cent unième réunion

1. Lors de sa cent unième réunion, tenue le 8 septembre 2008, le Comité d'audit a examiné les questions ci-après, qu'il souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration

Rapport du Commissaire aux comptes sur le contrôle interne et les méthodes comptables

- 2. Lors de l'audit annuel des comptes du FIDA, le Commissaire aux comptes, en sus de fournir son opinion sur les états financiers, formule aussi des observations et des recommandations sur le contrôle interne et les méthodes comptables à l'intention de la direction du FIDA et du Comité d'audit.
- 3. Le Commissaire aux comptes a présenté le rapport sur le contrôle interne et les méthodes comptables pour l'exercice 2007, en soulignant que ce document visait essentiellement à formuler à l'intention de la direction des observations et des suggestions sur les améliorations à apporter. Il a indiqué que la plupart des recommandations ont été formulées lors d'exercices précédents et étaient classées par ordre de priorité sur la base des risques. La majeure partie d'entre elles portent sur la modernisation de l'actuel système prêts et dons (SPD) et son intégration dans le système de planification des ressources de l'organisation (PeopleSoft). Le Commissaire aux comptes a indiqué que le rapport rendait compte également de la suite donnée par la direction à chacune des recommandations. Plus précisément, s'agissant du SPD, la direction avait pris des mesures en vue de l'adoption d'une solution à long terme permettant d'intégrer les systèmes ayant trait aux prêts et aux dons (SPD, PeopleSoft, tableurs Excel), et des dispositifs de contrôle manuels avaient été mis en place pour atténuer les risques pertinents. Le suivi des mouvements de change rendu nécessaire par la pratique du FIDA qui consiste à utiliser le dollar des États-Unis pour présenter ses états financiers tout en libellant les prêts et les dons en droits de tirage spéciaux (DTS) a aussi été mis en évidence comme un facteur de risque. Le Commissaire aux comptes a indiqué que la direction donnerait un cadre formel aux méthodes de contrôle dans ce domaine d'ici à la fin de l'année.
- 4. Le Comité a souscrit à l'avis formulé dans le rapport selon lequel le SPD constituait un risque important, et il s'est inquiété du fait que cette question n'ait pas été traitée avant par la direction, en dépit des nombreuses recommandations et tentatives d'amélioration dans ce domaine. Il a demandé que le secrétariat établisse un calendrier de mise en œuvre des recommandations concernant le SPD.
- 5. Le secrétariat s'est pleinement associé au Comité pour reconnaître que le SPD devait être remplacé de toute urgence et a confirmé que cette question était considérée comme hautement prioritaire. Par conséquent, une analyse de rentabilisation de haut niveau sur le remplacement de ce système avait été menée à bien et avalisée par le Comité sur la gouvernance des technologies de l'information, et le Président venait d'approuver l'imputation au budget d'investissement des ressources financières nécessaires. La première phase du projet consiste à évaluer les différentes options pour remplacer le système. Un groupe de travail avait été constitué à cette fin et devrait terminer ses travaux d'ici au mois d'octobre de cette année. Cette évaluation permettra de décider de la voie à suivre, à savoir externalisation, perfectionnement de PeopleSoft, achat d'un logiciel du commerce, ou élaboration d'un tout nouveau système. Cette évaluation analysera les options sur la base de leur rentabilité et des fonctionnalités qu'elles offrent, du point de vue du nouveau modèle opérationnel du FIDA. Il a été convenu que la décision prise par la direction à la suite de cet exercice serait présentée au Comité d'audit à sa prochaine réunion, assortie d'un calendrier de mise en œuvre.

6. La recommandation portant sur les variations de change a soulevé un débat sur, entre autres, le choix du dollar des États-Unis comme monnaie utilisée dans les états financiers du FIDA. Certains membres du Comité ont demandé des éclaircissements, lesquels leur ont été fournis par le Commissaire aux comptes et le secrétariat. Le Commissaire aux comptes a précisé que, même si les activités du Fonds (prêts et dons) sont libellées en DTS, le DTS ne peut être utilisé comme monnaie de référence dans les états financiers. Cette décision avait été prise à l'issue de longues discussions et de consultations avec le Comité d'audit au cours des années précédentes.

Mémorandum du Commissaire aux comptes sur la stratégie d'audit pour l'exercice prenant fin le 31 décembre 2008

- 7. Cette question a été abordée en séance privée des membres du Comité avec le Commissaire aux comptes du FIDA. Le Comité a accueilli positivement la stratégie du Commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers de 2008. Outre la présentation de sa stratégie d'audit pour l'exercice financier 2008, le Commissaire aux comptes a tracé les grandes lignes des divers éléments ayant influé sur le volume de travail de l'audit depuis 2006, époque à laquelle les honoraires d'audit ont été fixés pour l'exercice financier 2007. Le Commissaire aux comptes n'a toutefois pas présenté de proposition formelle s'agissant des honoraires d'audit pour 2008 et a précisé qu'une proposition à ce sujet serait soumise au Comité à une date ultérieure.
- 8. Après la séance à huis clos, le Comité a poursuivi les discussions portant sur la nomination et les honoraires du Commissaire aux comptes pour 2008. Certains membres ont exprimé leur inquiétude face à l'examen de cette question à un stade aussi tardif. Le président a précisé que le Comité ne souhaitait pas un élargissement de la portée de l'audit externe mais a reconnu que les faits intervenus récemment pouvaient avoir influé sur l'accroissement du volume de travail. Cependant, de l'avis du Comité, cet accroissement et son impact potentiel sur les honoraires n'étant pas clair, il n'était pas en mesure de faire une recommandation au Conseil. Après avoir examiné différentes options, le Comité a conclu que, pour pouvoir décider du bien-fondé d'une augmentation d'honoraires dépassant celle du coût de la vie, il devait disposer de plus amples informations. Par conséquent, il a demandé au Commissaire aux comptes de rédiger une note en vue de son examen lors de la prochaine réunion du Comité. Il a également demandé au secrétariat de présenter ses propres observations à propos de cette note. Certains membres ont demandé des éclaircissements quant aux pouvoirs d'approbation pour la nomination du Commissaire aux comptes dans la mesure où, en 2006, le Conseil d'administration avait entériné la nomination de PricewaterhouseCoopers pour une durée de cinq ans. Le secrétariat a précisé qu'un avis juridique serait soumis au Comité lors de sa prochaine réunion. Le Comité était convenu de remettre la discussion sur le renouvellement annuel et les honoraires du Commissaire aux comptes pour l'audit de l'exercice financier 2008 à sa prochaine réunion, lorsque des informations additionnelles et les observations du Commissaire aux comptes et du secrétariat seraient disponibles.

Politique de gestion des risques au FIDA

- 9. Le Comité d'audit a été invité à examiner le document AC 2008/101/R.5 sur la Politique de gestion des risques au FIDA, qui comprenait également le rapport préliminaire sur la gestion des risques au FIDA, et à formuler des observations à l'intention du Conseil d'administration.
- 10. Le secrétariat a présenté le document, en précisant qu'un examen triennal des procédures de gestion des risques du Fonds figure dans le mandat du Comité. Le secrétariat a mis l'accent sur l'importance de la gestion des risques pour le FIDA ainsi que sur la nécessité de l'intégrer aux opérations quotidiennes, à un moment

où le Fonds se lance dans de vastes réformes et de nouveaux processus. La gestion des risques accroît la probabilité pour l'organisation d'atteindre ses objectifs, et favorise et développe une culture institutionnelle plus efficiente et rentable. La politique de gestion des risques de l'organisation est destinée à quider le personnel du FIDA et les principales parties prenantes dans la prise en compte d'une approche consciente, cohérente et globale de la gestion des risques et des possibilités. Il ne s'agit pas d'une initiative à part, mais elle est et sera intégrée dans les initiatives du FIDA relatives à la gouvernance institutionnelle et dans les processus de gestion existants, par exemple la planification stratégique axée sur les résultats et les systèmes de contrôle interne. Le document précise les rôles et les attributions du personnel et des autres parties concernées par la gestion des risques ainsi que les avantages attendus de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques. Le secrétariat a également informé le Comité des diverses initiatives, réalisées et en cours, en vue de la mise en œuvre de cette politique, y compris, entre autres, la création du Comité de la gestion des risques de l'organisation sous la conduite du Vice-Président; l'élaboration systématique d'un dispositif de gestion des risques reposant sur le modèle du Comité des organisations parrainantes de la Commission Treadway; la mise en œuvre de processus et procédures plus solides s'agissant des projets et des dons, notamment l'amélioration de la qualité et l'assurance qualité de la conception des projets et programmes; le renforcement des processus administratifs et financiers et des instruments juridiques; l'intégration de la gestion des risques dans les processus de planification stratégique et de gestion des résultats par le biais du système de planification et de gestion de la performance à l'échelle institutionnelle; la création des Comités consultatifs des placements et des finances; le renforcement du Comité sur la gouvernance des technologies de l'information et du Comité d'examen des contrats; et l'adoption et la mise en œuvre de la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations, y compris la création d'une section des enquêtes et la mise en place de processus relatifs aux enquêtes et aux sanctions. Par ailleurs, le secrétariat a informé le Comité des activités prévues à court et moyen terme, notamment l'initiative, actuellement en cours, destinée à tracer le profil de risque du Fonds, menée avec la participation du président et des membres du Comité. Les résultats de cette initiative seront présentés dans le rapport annuel sur la gestion des risques de l'organisation, qui sera soumis par le Président au Comité d'audit et au Conseil d'administration en avril 2009.

Le Comité a affirmé que la gestion des risques revêt une grande importance, qu'il en avait pris acte et souhaitait exprimer sa satisfaction face aux réalisations accomplies ainsi qu'à l'orientation prise par le secrétariat. Certains membres ont demandé des clarifications ultérieures concernant: les paramètres de la gestion des risques de l'organisation et le rôle du Comité à cet égard; les différentes étapes du programme de travail et du calendrier de mise en œuvre intégrale; et le rôle joué par l'audit interne dans cette initiative. Ils ont par ailleurs précisé qu'il était important d'esquisser un profil de risque institutionnel et attendaient avec intérêt que celui-ci soit présenté dans le cadre du premier rapport annuel du Comité de la gestion des risques de l'organisation, en avril 2009. Le secrétariat a fourni des informations complémentaires concernant le programme de travail du Comité de la gestion des risques pour 2008 et 2009, qui couvre tous les aspects de la mise en œuvre de la politique de gestion des risques, notamment la cartographie du risque au FIDA, l'élaboration d'un profil des risques institutionnels, la finalisation d'un projet de cadre de contrôle interne, le lancement d'un site intranet sur la gestion des risques de l'organisation, la préparation d'un cadre de responsabilisation, des activités de formation et de communication, et autres activités connexes.

12. Le Comité s'est déclaré satisfait des informations fournies et a demandé qu'une note succincte soit rédigée et insérée dans la documentation présentée au Conseil d'administration. Le Comité a conclu en prenant acte, avec satisfaction, des mesures prises par la direction sur la voie de la mise en œuvre de la gestion des risques au FIDA. Même s'il était conscient qu'il s'agissait là d'un domaine nouveau et en pleine mutation, il a rappelé au secrétariat que la gestion des risques devrait être présentée de manière plus homogène; en conséquence, il a demandé que les détails du programme de travail du Comité de la gestion des risques figurent dans les documents présentés au Conseil d'administration.

Exposé sur les progrès accomplis à l'égard des recommandations issues de l'évaluation externe de la qualité de l'audit interne

- 13. Dans le rapport de novembre 2007 sur l'évaluation externe de la qualité figuraient un certain nombre de recommandations à l'adresse du Président et du Comité d'audit. À sa centième réunion, en juillet 2008, le Comité a examiné ces recommandations, pris note des réponses apportées par la direction et demandé un débat complémentaire sur la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation externe de la qualité en ce qui concerne l'accès des États membres aux rapports d'audit interne et le processus de consultation relatif à la nomination et au licenciement du responsable de l'audit.
- 14. Le secrétariat a fait le point sur les mesures prises ou prévues à l'égard des questions soulevées par le Comité lors de ce débat. Une équipe spéciale sur l'évaluation externe de la qualité a été constituée à cet effet par le Président et une enquête globale sur 21 institutions financières internationales et autres organismes des Nations Unies a été menée afin de recueillir des informations sur les pratiques comparables suivies dans les domaines considérés. L'équipe spéciale analyse actuellement les résultats obtenus, et le secrétariat s'emploiera à déterminer avec le président un moment approprié pour faire part de ces données au Comité.
- 15. Le secrétariat a informé le Comité de la position de la direction à l'égard de deux demandes immédiates émises en juillet:
 - Le Comité avait demandé que le Président accepte de le consulter au sujet de la prochaine nomination d'un nouveau directeur du Bureau de l'audit et de la surveillance (OA), selon un processus qu'il fixerait lui-même. Le secrétariat a fait part au Comité de la décision du Président d'exercer sa prérogative concernant la nomination du personnel, que spécifie l'Accord portant création du FIDA, pour procéder à cette nomination. Toutefois, sans préjudice de la procédure qui serait suivie ultérieurement, il consulterait auparavant, dans ce cas, le président du Comité d'audit.
 - Un membre du Comité avait demandé copie d'un rapport spécifique d'audit interne sur l'administration des services de consultants. Le secrétariat a expliqué qu'il est de règle actuellement de considérer les rapports d'audit interne comme des documents internes de la direction, qui ne peuvent donc être communiqués aux membres du Comité d'audit ni aux États membres. Au lieu de cela, des résumés et des rappels des points essentiels des audits réalisés par OA sont consignés dans son rapport annuel, qui est soumis au Comité en même temps qu'un rapport faisant le point sur la mise en œuvre des recommandations issues des audits internes. Alors que le travail d'examen de l'équipe spéciale est en cours, et sans préjudice de ses résultats, la direction a entrepris d'explorer diverses possibilités de divulguer de telles informations, possibilités qui seront étudiées directement avec l'État membre intéressé, à temps pour qu'une procédure convenue puisse être présentée au Comité à sa réunion de novembre 2008.
- 16. Le Comité a pris acte du rapport de situation, particulièrement au sujet des mesures et décisions prises pour traiter les recommandations en attente d'application, et il a accueilli favorablement la décision du Président sur la

consultation relative au processus de sélection en cours pour la nomination du directeur d'OA. Certains membres ont demandé et obtenu confirmation, de la part du président, qu'il consulterait d'autres membres du Comité au cours de ce processus avant d'engager la consultation avec le Président. Certains membres ont exprimé leur préoccupation devant la lenteur avec laquelle le secrétariat s'était prononcé sur la demande d'accès à un rapport précis, estimant qu'un tel accès était nécessaire au Comité pour l'exercice de sa fonction de surveillance, ainsi que pour des raisons de transparence. Certains membres ont mis en garde contre l'accroissement du volume et du temps de travail escomptés du Comité, ainsi que contre des problèmes potentiels de capacité qui pourraient découler de la communication de tels rapports au Comité.

- 17. Le Comité a également examiné la question de la participation d'experts à ses réunions, ce qui a donné lieu à l'expression de divers avis. Certains membres se sont déclarés favorables à la participation d'experts, en qualité non pas de membres à part entière mais de conseillers.
- 18. Le Comité en est venu à la conclusion que certains membres étaient favorables à l'idée de donner accès au rapport d'audit interne considéré, et il a été convenu qu'une procédure à cet effet serait étudiée avec le membre concerné et que le Comité en serait informé à sa réunion suivante. S'agissant de la question plus générale de l'accès aux rapports d'audit interne, le Comité a précisé que la recommandation vise à donner accès au contenu intégral de rapports d'audit interne aux seuls membres du Comité d'audit, et que cet accès serait autorisé sur demande expresse, sans devenir pratique courante. Le Comité a décidé que cette question ferait l'objet d'un complément d'examen à sa réunion suivante, après la présentation des résultats des travaux de l'équipe spéciale, et qu'une décision serait prise par la même occasion sur les modalités de participation d'experts à ses réunions.